



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 Janvier 1999

**Classement dans le Domaine Public - Délaisés de terrains rue Ernest
Renan**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99029

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le lotissement Boinot autorisé par arrêté préfectoral du 21 Août 1961 prévoyait à l'extrémité de la rue Ernest Renan deux parties de parcelles destinées à être l'emprise d'une voie future.

Les Consorts FAURE ont réalisé le prolongement de la voie du lotissement. Il est maintenant nécessaire de régulariser la situation juridique des parcelles concernées en les transférant dans les propriétés de la Ville de NIORT en vue de leur classement dans le Domaine Public.

Parcelles concernées :

- | | | | |
|-------------|----------|-------------------------------|---------------------------------------|
| - partie de | DE n° 66 | pour 6 m ² environ | appartenant à M. et Mme ACHARD Paul |
| - partie de | DE n° 90 | pour 6 m ² environ | appartenant à M. et Mme ANDRIEUX Jean |

Ces parcelles seront cédées gratuitement par les propriétaires, et leur superficie exacte déterminée par Géomètre-Expert.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les opérations décrites ci-dessus ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes notariés à intervenir, tous les frais et droits relatifs à ces cessions ainsi que les frais de géomètre seront supportés par la Ville de NIORT au Chapitre 906.641 - Article 2112 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)